

Mairie de Vert le Grand

INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DU PLAN CANICULE 2020

Qu'est-ce que le registre du plan canicule :

Afin de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires, le maire recueille les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées de 65 ans et plus, ou handicapées <u>qui en ont fait la demande (volontariat)</u>. Lorsque le Préfet déclenche une alerte canicule (entre le 1^{er} juin et le 15 septembre) les données recueillies sont utilisées par le secrétariat du service social de la commune pour établir un <u>contact quotidien avec les personnes inscrites</u> sur le registre. Une synthèse de ces appels est transmise en préfecture au service en charge de la protection civile chaque matin.

Le maire peut également procéder à cette inscription à la demande d'un tiers, mais à la seule condition que la personne concernée ou son représentant légal, ne s'y soit pas opposé.

La mairie organise dès maintenant le recensement des personnes désirant s'inscrire sur ce registre, afin que le suivi puisse se mettre en place dès qu'une alerte canicule se déclenchera.

Dans le cas où vous souhaitez vous inscrire, **pendant toute la période d'alerte**, une personne vous contactera par téléphone tous les matins afin de contrôler votre situation face aux grosses chaleurs.

Ce coupon-réponse est à déposer en mairie (accueil ou boîte aux lettres) dans les plus brefs délais uniquement si